

## Rapport du Groupe de travail sur la gestion

### Rapport sur le processus de sélection du Groupe d'évaluation scientifique et technique pour la période triennale 2019-2021, conformément à la Résolution XII.5

1. Le Secrétariat décrit le processus de sélection du Groupe d'évaluation scientifique et technique, indiquant qu'une note diplomatique a été envoyée à toutes les Parties contractantes en novembre 2018 pour demander des nominations. Au total, 51 nominations ont été reçues. Le Groupe final comprend 35 membres : huit représentants de la région Afrique, sept de l'Asie, dix de l'Europe, six de l'Amérique latine et Caraïbes, trois de l'Amérique du Nord et un de l'Océanie, la répartition entre les sexes étant de neuf femmes et de 26 hommes.
2. L'Australie prend note des travaux du Secrétariat en appui à la constitution du Groupe mais des préoccupations sont exprimées quant à la complexité du processus et aux difficultés de participation pour certaines Parties contractantes et certains groupes régionaux, compte tenu des délais qui étaient extrêmement courts.
3. Le Secrétariat exprime sa préoccupation quant à la complexité du processus et suggère qu'il soit revu avant la COP14.

### Rapport sur la constitution du Groupe de surveillance des activités de CESP

4. La Suède, qui préside le Groupe de surveillance des activités de CESP, décrit les progrès accomplis à ce jour pour constituer le Groupe. Le Secrétariat a envoyé un appel à nominations par l'intermédiaire des représentants régionaux au Comité permanent. Outre le Président (la Suède, qui est aussi Vice-Président du Comité permanent) et la Vice-Présidente (Lisa Rebelo, également Vice-Présidente du GEST), les Parties contractantes suivantes – un membre pour chaque région – ont été nommées :
  - Australie ;
  - États-Unis d'Amérique ;
  - Honduras ;
  - Népal ;
  - Ouganda ; et
  - Ukraine.
5. Parmi les membres du Groupe, il y a aussi :
  - les Correspondants CESP ONG de l'Iraq et du Soudan ; et
  - le Wildfowl & Wetlands Trust en tant qu'Organisation internationale partenaire.

6. Il est noté que les instructions contenues dans les Résolutions concernant la constitution du Groupe sont incohérentes et obsolètes. D'autres orientations sont demandées au Comité permanent afin de permettre l'adoption d'une nouvelle structure et d'un nouveau processus.
7. L'importance de simplifier et d'accélérer le processus pour la prochaine période triennale afin de garantir que le Groupe puisse être constitué à la COP14 est soulignée.
8. L'Australie fait une intervention.
9. Le Groupe de travail sur la gestion prend note de la composition du Groupe de surveillance des activités de CESP et recommande que le Comité permanent donne instruction au Secrétariat d'appliquer un processus en vue d'établir le Groupe de surveillance des activités de CESP pour la période triennale 2021-2024 avant la COP14, afin que les Parties puissent convenir de sa composition finale à cette session.